Communiqué de presse

Prise de contrôle de La Poste par la CdC et loi PACTE :
Il faut un moratoire sur les fermetures de bureaux de poste !

Dans un courrier adressé ce jour au Président de La Poste et au ministre de l'économie, La fédération SUD PTT demande la mise en œuvre dans les plus brefs délais d'un moratoire sur les fermetures de bureaux de poste et leur transformation en partenariat.

En effet les éléments qui ont été communiqués sur la prise de contrôle de la CdC sur La Poste et ses objectifs de constitution d'un pole public financier au service des territoires impliquent des impacts importants sur la présence postale et des services publics sur les territoires.

S'il s'agit de construire un nouveau maillage territorial public et d'élargir le dispositif des Maisons de Service Au Public, notre fédération considère que ce moratoire est la plus élémentaire des précautions dans l'attente du vote et de la mise en œuvre de la loi PACTE. Une loi qui impacte le sujet postal avec la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie qui s'appuiera évidemment sur une infrastructure publique et largement implantée dans le territoires.

Depuis la fin 2017, une décennie de politique de terre brulée de la direction de La Poste a transformé la moitié des 17 000 points de contacts en partenariats où moins de 10% des opérations d'un vrai bureau de poste sont possibles. Une stratégie qui tourne le dos à la réduction des inégalités et des fractures territoriales pourtant au cœur des ambitions du gouvernement qui prône plutôt le développement des solidarités. Des ambitions qui restent bien sur subordonnées à un réseau de proximité renforcé.

Dans l'attente de la réponse du président de La Poste et de sa tutelle, nous porterons ce projet de moratoire auprès de la commission parlementaire qui suit le projet de loi PACTE.

Paris le 18 septembre 2018

FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et de
télécommunications
25/27, rue des Envierges
75020 Paris
Tel : 01 44 62 12 00
Fax : 01 44 62 12 34

M Bruno Lemaire
Ministre de l'économie et des finances
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Objet : Moratoire sur les réorganisations du réseau postal

Monsieur le ministre,

Vos annonces au sujet d'une opération de rapprochement capitalistique entre la Caisse des Dépôts, la CNP et le groupe La Poste ont notamment porté sur les perspectives de la présence territoriale, des Maisons de Services Au Public, et des cœurs de ville.

S'il arrive à terme, ce projet aura de probables impacts sur les activités de La Poste, le processus législatif est enclenché avec d'ores et déjà son inclusion dans la loi de transformation relative à la croissance des entreprises.

Fin 2017, 8 686 points de contact en partenariat avaient été créés, autant que les bureaux de poste de plein exercice, avec une stratégie claire de la direction du réseau de La Poste de continuer, voire accélérer cette transformation.

A la lumière des éléments du projet de constitution d'un pôle financier public « au service des territoires » et ses ambitions dans la lutte contre la fracture territoriale bâtie sur un nouveau maillage territorial public, il nous paraît logique que soit établi dans les plus brefs délais un moratoire sur les transformations que subit le réseau postal, notamment les fermetures de bureaux de poste et leur substitution par des partenariats, dans l'attente de précisions sur le plan stratégique au profit des territoires.
C'est le sens du courrier que nous adressons ce jour au Président de La Poste.

Il serait en effet regrettable que la configuration du réseau postal que poursuit la direction de La Poste d'aujourd'hui ne colle pas aux critères de la stratégie de demain, qui nous l'avons bien noté, donne la part belle aux territoires.

Avec notre parfaite considération.

Paris le 18 septembre 2018

Pour la fédération SUD PTT
Nicolas GALEPIDES
Secrétaire général

Fédération des Activités Postales
et des Télécommunications
25 rue des Envierges
75020 PARIS
01 44 62 12 00
http://www.sudptt.org/
sudptt@sudptt.fr

Monsieur Philippe Wahl
Président de La Poste
9 rue du colonel Pierre Avia
75015 Paris Cedex

Objet : Moratoire sur les réorganisations du réseau postal

Monsieur le Président

Les annonces du gouvernement ainsi que votre intervention lors de la commission d'échange du groupe La Poste du 30 aout 2018 au sujet d'une opération de rapprochement capitalistique entre la Caisse des Dépôts, la CNP et le groupe La Poste ont notamment porté sur les perspectives de la présence territoriale, des Maisons de Services Au Public, et des cœurs de ville.

S'il arrive à terme, ce projet aura de probables impacts sur les activités de La Poste, le processus législatif est enclenché avec d'ores et déjà son inclusion dans la loi de transformation relative à la croissance des entreprises.

Fin 2017, 8 686 points de contact en partenariat avaient été créés, autant que les bureaux de poste de plein exercice, avec une stratégie claire de la direction du réseau de continuer, voire accélérer cette transformation.

A la lumière des éléments du projet de constitution d'un pôle financier public « au service des territoires » et ses ambitions dans la lutte contre la fracture territoriale bâtie sur un nouveau maillage territorial public, il nous paraît logique que vous établissiez dans les plus brefs délais un moratoire sur les transformations qui subit le réseau postal, notamment les fermetures de bureaux de poste et leur substitution par des partenariats, dans l'attente de précisions sur le plan stratégique au profit des territoires.

Il serait en effet regrettable que la configuration du réseau postal que poursuit la direction de La Poste d'aujourd'hui ne colle pas aux critères de la stratégie de demain, qui nous l'avons bien noté, donne la part belle aux territoires.

Avec notre parfaite considération.

Paris le 18 septembre 2018
Pour la Fédération SUD PTT
Nicolas GALEPIDES